VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de Vente, la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 92,108, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Kruppenbacher vs Ignais Kruppenbacher et al, ledit jugement en et rendu en Cour ouverte le 23 décembre 1907 et signé en cour ouverte le 3 décembre 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, et à moi d'un ordre de même date dans l'affaire intitulée et numérotée, daté le 13 décembre 1907, et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dossier No 82,119, dans l'affaire des mineurs Hauer, ledit ordre daté le 13 décembre 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 30 janvier 1908 les propriétés foncières comme suit:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, connu comme No 25, compris entre les rues Marais, Urquhart, l'avenue Jordan et la rue Sistera en état de projet, mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Marais et Urquhart, trois cent quarante trois pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Jordan et à la rue projetée Sistera, ensemble avec les droits et titre à cette portion inexprimée pour l'ouverture de la rue projetée Sistera, comprise dans les lignes ci-dessus et faisant face à ladite rue projetée Sistera et la ligne de division de la propriété des Sœurs Ursulines, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprenant un cottage double, contenant quatre chambres de chaque côté, écurie et grenier connu comme No 1200 avenue Jordan et un cottage simple contigu, contenant trois chambres connu comme No 1224 avenue Jourdan.

Deuxièmement—Deux certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lots bornés par les rues Dauphine, Bourgogne, Kerlerec et Mathilda, mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds, six pouces, trois lignes, désignés comme lots 1 et 2, contigus l'un à l'autre, le lot 1 formant l'encoignure des rues Kerlerec et Dauphine.

Les améliorations comprenant un cottage double, contenant deux chambres de chaque côté, écurie et grenier connu comme No 4337 et 4339 rue Dauphine.

Les améliorations comprenant un cottage simple contigu, contenant quatre chambres et connu comme No 4337 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs portevant Pr-Adolph-notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de la Propriété Foncière
Bureau No 314 rue Baronne.
20 déc—29—jan 5 12 19 26 30

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
PROPRIETES
SUSCEPTIBLES DE DEVELOPPEMENTS
—EN DES—
SITES MEILLEURS POUR LES FABRIQUES
ET LES PLUS VALABLES POUR SPECULATION
POUR RAPPOTER LES PLUS GRAND PROFITS

Héritiers de Henry T. Williams vs William Winans Wall

No 83,090—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 310 rue Carondelet.

JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 8 juillet 1907—par l'Hon W. H. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Un certain lot de terre, vieux No 4 (maintenant No 1266) borné par les rues Force, Vertu et Canonge et la propriété de Lessepe.

(2) Un certain lot de terre, vieux No 5, (maintenant No 1265) borné par les rues Ferre, Vertu, Canonge et Pille.

(3) Un certain lot de terre, vieux No 6 (maintenant No 1264), borné par les rues Ferre, Vertu, Pille et Delery.

(4) Un certain lot de terre, vieux No 9 (maintenant No 1270), borné par les rues Vertu, Magistrat (Nard Dorgenois) et Canonge et la propriété Lessepe.

(5) Un certain lot de terre, vieux No 10 (maintenant No 1435), borné par les rues Magistrat (Nard Dorgenois), Law et Canonge et la propriété Lessepe.

(6) Un certain lot de terre, vieux No 14 (maintenant No 1441), borné par les rues Canonge, Pille et Law et l'avenue Florida.

(7) Un certain lot de terre, vieux No 15 (maintenant No 1440), borné par la Propriété Lessepe, les rues Canonge et Law et l'avenue Florida.

(8) Un certain lot de terre, vieux No 16 (maintenant No 1647), borné par la Propriété Lessepe, les rues Canonge et Industrie et l'avenue Florida.

(9) Un certain lot de terre, vieux No 14 (maintenant No 1645), borné par les rues Pille, Delery et Industrie et l'avenue Florida.

(10) Un certain lot de terre, vieux No 25 (maintenant No 1658), borné par les rues Industrie, Agriculture, Hancock et Monroe.

(11) Un certain lot de terre, vieux No 26 (maintenant No 1660), borné par les rues Industrie, Agriculture, Monroe et Gordon.

(12) Un certain lot de terre, vieux No 27 (maintenant No 1661), borné par les rues Industrie, Agriculture, Gordon et Benton.

(13) Un certain lot de terre, vieux No 28 (maintenant No 1662) borné par les rues Industrie, Agriculture, Benton et Williams.

(14) Un certain lot de terre, vieux No 29 (maintenant No 1663), borné par les rues Industrie, Agriculture, Williams et Adams ou Montgomery.

(15) Un certain lot de terre, vieux No 44, (maintenant No 2023) borné par les rues Trésor, Bénédice, Montgomery et Adams.

(16) Un certain lot de terre, vieux No 45, (maintenant No 2024) borné par les rues Trésor, Bénédice, Williams et Montgomery.

(17) Un certain lot de terre, vieux No 46, (maintenant No 2025) borné par les rues Trésor, Bénédice, Benton et Williams.

(18) Un certain lot de terre, vieux No 47, (maintenant No 2026) borné par les rues Trésor, Bénédice, Gordon et Benton.

(19) Un certain lot de terre, vieux No 48, (maintenant No 2027) borné par les rues Trésor, Bénédice, Monroe et Gordon.

(20) Un certain lot de terre (vieux No 49, (maintenant No 2028) borné par les rues Trésor, Bénédice, Hancock et Monroe.

(21) Un certain lot de terre, vieux No 54 (maintenant No 2043), borné par les rues Bénédice, Humanité, Canonge et Pille.

(22) Un certain lot de terre, vieux No 55 (maintenant No 2044), borné par les rues Bénédice, Humanité, Pille et Delery.

(23) Un certain lot de terre, vieux No 56 (maintenant No 2047), borné par les rues Bénédice, Humanité, Hancock et Monroe.

(24) Un certain lot de terre, vieux No 57 (maintenant No 2048), borné par les rues Bénédice, Humanité, Monroe et Gordon.

(25) Un certain lot de terre, vieux No 58 (maintenant No 2049), borné par les rues Bénédice, Humanité, Gordon et Benton.

(26) Un certain lot de terre, vieux No 59, (maintenant No 2050), borné par les rues Bénédice, Humanité, Benton et Williams.

(27) Un certain lot de terre, vieux No 60 (maintenant No 2051), borné par les rues Bénédice, Humanité, Williams et Montgomery.

(28) Un certain lot de terre, vieux No 61, (maintenant No 2052), borné par les rues Bénédice, Humanité, Montgomery et Adams.

(29) Un certain lot de terre, vieux No 72 (maintenant 2219), borné par les rues Alaiz, No Plus Ultra, Canonge et Pille.

(30) Un certain lot de terre, vieux No 73 (maintenant No 2220), borné par les rues Plaisir, No Plus Ultra, Pille et Delery.

(31) Un certain lot de terre, vieux No 74, (maintenant No 2223), borné par les rues Plaisir, No Plus Ultra, Hancock et Monroe.

(32) Un certain lot de terre, vieux No 75, (maintenant No 2221), borné par les rues Plaisir, No Plus Ultra, Monroe et Gordon.

(33) Un certain lot de terre, vieux No 76 (maintenant No 2225), borné par les rues Plaisir, No Plus Ultra, Gordon et Benton.

(34) Un certain lot de terre, vieux No 77 (maintenant No 2226), borné par les rues Plaisir, No Plus Ultra, Benton et Williams.

(35) Un certain lot de terre, vieux No 78 (maintenant No 2227), borné par les rues Plaisir, No Plus Ultra, Williams et Montgomery.

(36) Un certain lot de terre, vieux No 79 (maintenant No 2228), borné par les rues Plaisir, No Plus Ultra, Montgomery et Adams.

(37) Un certain lot de terre, vieux No [illegible] (maintenant No 2387), borné par les rues No Plus Ultra, Serre (Patriotes), Benton et Williams.

(38) Un certain lot de terre, vieux No 81, (maintenant No 2388) borné par les rues No Plus Ultra, Serre (Patriotes), Gordon et Benton.

(39) Un certain lot de terre, vieux No 82, (maintenant No 2389) borné par les rues No Plus Ultra, Serre (Patriotes), Monroe et Gordon.

(40) Un certain lot de terre, vieux No 83, (maintenant No 2390) borné par les rues No Plus Ultra, Serre (Patriotes) Hancock et Monroe.

(41) Un certain lot de terre, vieux No 84, (maintenant No 2393) borné par les rues No Plus Ultra, Serre (Patriotes) Pille et Delery.

(42) Un certain lot de terre, vieux No 85, (maintenant No 2394) borné par les rues No Plus Ultra, Serre (Patriotes) Canonge et Pille.

(43) Un certain lot de terre, vieux No 105 (maintenant No 2786), borné par les rues Caton, Sénat (Salon), Monroe et Gordon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Rois E. Bozeman, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. W. Wall,—
Hall & Monroe,
Avocats.

29 déc—29—janv 5 12 19 26 30

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE ATTRAYANTE DE
PROPRIÉTES DU SIXIEME DISTRICT.
No 1639 RUE MARENGO.
CHERCHEURS DE MAISONS, ATTENTION!
Quatre propriétés de Résidence de Choix, rue Marengo
Coin Carondelet, et près de l'avenue St-Charles.

Succession de Mme Martha H. Penney et de Wm C. Penney son époux.
No 83,276—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau, 840 rue Union.—JEUDI, le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1907 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite. A savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilas désigné par le numéro municipal 418, borné par la rue Carondelet, Constantinople, Marengo et l'avenue St Charles, ledit morceau ou portion de terre formant le coin des rue Carondelet et Marengo et mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue Carondelet par quatre vingt quatre pieds de profondeur et façade à la rue Marengo, entre lignes parallèles, et est composé d'une partie des lots originaux L, 2 et 3, acquis par Mme Martha H. Penney, par achat de la People's Homestead Association, par acte pardevant Marcel T. Dumas, ancien notaire en cette ville, le 11 octobre 1892 et enregistré en le Bureau des Transfertes, livre 143, folio 433.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux, payables un et deux ans après date, avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garanti par lien du vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant les taxes pour 1908 et la police d'assurance, etc., faire un dépôt de 10 pour cent comptant avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant Arthur B. Browne, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard H. Browne, avocat pour l'administrateur.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 19

Succession de Mme Louise Hugen,
Veuve de John B. Fradat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,755—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve John J. Haberger, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. Robert Rivards, avocat.

24 déc—24 29—jan 2

Succession de Edward D. Tweddig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,698—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kate Kelly, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. Robert Rivards, avocat.

24 déc—24 29—jan 2

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE
—DE—
DEUX BONS TERRAINS POUR CONSTRUIRE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 310 rue Carondelet.—JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 décembre 1907 et signé le 17 décembre 1907 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, le re Quaker Realty Co. Ltd. vs François Daubert et als, No 82,171 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, dans l'Ilet No 180 du Faubourg Franklin (maintenant No 1017) borné par les rues Gilmore (maintenant Johnson), Genius (maintenant Galvez), Painters et Franklin. Ledite lots sont désignés comme lots Nos 7 et 8 sur un plan particulier annexé à un acte de vente pardevant J. Liebsny, notaire, le 29 décembre 1853, ledite lots mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Palmiste sur 130 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908, 10 0/0 comptant requis au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Charles Schmidlin, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall,
Hall & Monroe,
Avocats.

29 déc—29—jan 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage
D'UNE
ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE
Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation,
Près des Lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.
Dans l'affaire de Marie Cucullu et als vs Sidney Castaredo.
No 80,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 310 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 30 du Faubourg Claret, maintenant 722, borné par les rues Claret, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 241 pieds à la rue Derbigny, et laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 54 du Faubourg Claret, maintenant 1156 borné par les rues Claret, Louisa, Libérale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Libérale (maintenant Miro) sur 241 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 59, Faubourg Claret, maintenant 1226, borné par les rues Claret, Louisa, Force (maintenant Tonti) et Vertu (maintenant Rochblave) mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force (maintenant Tonti) sur 241 pieds de profondeur à la rue Vertu (maintenant Rochblave) sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 62 du Faubourg Claret, maintenant 1210, borné par les rues Claret, Louisa, Vertu (maintenant Rochblave) et une ligne de quarante arpents du Fonds Militaire, devant ledite première de la propriété autrefois appartenant à P. J. Triou et al, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Vertu (maintenant Rochblave) sur 241 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une [illegible] de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur lesdits terrains et le "Northeastern Levee Grand Northern Railroads" sur le côté de la "Terminal or Frisco Railroad", et au dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant Chas Schmidlin, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.
8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.
JEUDI, LE 9 JANVIER 1908,
Succession de Mme Viola Marie Kelly.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.
COTTAGE SIMPLE,
No 2516 rue Upperline.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, à midi:

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 6 décembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre JEUDI, le 9 janvier 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec tous droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No dix, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Upperline par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles.

Condition—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 an et 2 ans, garantie par les billets ainsi du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
Bureau No 840 rue Common.
Jno B. Fisher, avocat.
8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Nagel, femme de Charles F. Gill, Jno et als vs Emile F. Nagel, un mineur et al. No 84,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hafft, Encanteur—Bureau, 828 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédant de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 30 Hartherville, borné par les rues Webster, Constance et Magazine et l'avenue Henry Clay. Composée de tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du Ilet [illegible] Hartherville, par J. A. Duplantier [illegible] daté le 22 mai 1867 et déposé par étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par vingt pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ledite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots No treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance par une profondeur de neuf vingt cinq pieds dont [illegible] en montant en fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept ledit lot [illegible] mesurant ensemble plus [illegible] pour se référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Pfeifer, notaire, [illegible] 2 septembre 1857, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, ledits lots sont contigus et mesurent, chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet, comme le lot précédemment ci-dessus décrit, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magazine, commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magazine et Webster, vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne de fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté le plus près et parallèle avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cette et la même mesure sur la ligne de côté opposée et le plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la même District et Ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos [illegible] dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. Duplantier [illegible] daté le 22 mai 1867 et déposé par étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par vingt pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ledite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots No treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance par une profondeur de neuf vingt cinq pieds dont [illegible] en montant en fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept ledit lot [illegible] mesurant ensemble plus [illegible] pour se référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Pfeifer, notaire, [illegible] 2 septembre 1857, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, ledits lots sont contigus et mesurent, chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant Fr-Adolph-notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de la Propriété Foncière
Bureau No 314 rue Baronne.
20 déc—29—jan 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hafft, Encanteur—Bureau, 828 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédant de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 30 Hartherville, borné par les rues Webster, Constance et Magazine et l'avenue Henry Clay. Composée de tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du Ilet [illegible] Hartherville, par J. A. Duplantier [illegible] daté le 22 mai 1867 et déposé par étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par vingt pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ledite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots No treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance par une profondeur de neuf vingt cinq pieds dont [illegible] en montant en fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept ledit lot [illegible] mesurant ensemble plus [illegible] pour se référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Pfeifer, notaire, [illegible] 2 septembre 1857, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, ledits lots sont contigus et mesurent, chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet, comme le lot précédemment ci-dessus décrit, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magazine, commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magazine et Webster, vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne de fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté le plus près et parallèle avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cette et la même mesure sur la ligne de côté opposée et le plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la même District et Ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos [illegible] dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. Duplantier [illegible] daté le 22 mai 1867 et déposé par étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par vingt pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ledite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots No treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance par une profondeur de neuf vingt cinq pieds dont [illegible] en montant en fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept ledit lot [illegible] mesurant ensemble plus [illegible] pour se référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Pfeifer, notaire, [illegible] 2 septembre 1857, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, ledits lots sont contigus et mesurent, chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant Fr-Adolph-notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de la Propriété Foncière
Bureau No 314 rue Baronne.
20 déc—29—jan 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hafft, Encanteur—Bureau, 828 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédant de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 30 Hartherville, borné par les rues Webster, Constance et Magazine et l'avenue Henry Clay. Composée de tout des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du Ilet [illegible] Hartherville, par J. A. Duplantier [illegible] daté le 22 mai 1867 et déposé par étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par vingt pieds de profondeur, ledit lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ledite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots No treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance par une profondeur de neuf vingt cinq pieds dont [illegible] en montant en fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept ledit lot [illegible] mesurant ensemble plus [illegible] pour se référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Pfeifer, notaire, [illegible] 2 septembre 1857, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, ledits lots sont contigus et mesurent, chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster commençant à un point cent quatre vingt pieds de distance de l'encoignure des rues Webster et Magazine, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par les Nos B. V. sur un plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Marmer, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant R. Commagère, ancien notaire en cette ville le 19 juin 1838.

4° Une certaine [illegible] ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 150, borné par les rues Dryades, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Mile Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, [illegible] par J. B. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick H. Nethammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et égale à la rue Dante de cent quarante pieds quatre pouces.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et lot comme le lot précédemment ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, ci-dessus référé par les lettres M et H; ledits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et lot comme le lot précédemment décrit, désigné sur un plan de C. Mile Williams, voyer, par la lettre G et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, dix sept pieds neuf pouces et une ligne de profondeur le séparant du lot F sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et formant de lot N sur